

225C0878  
FR0013447729-FS0426

28 mai 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VERALLIA**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 23 mai 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 16 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société VERALLIA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 834 217 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,66% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
J.P. Morgan Securities LLC	18 271	0,02	18 271	0,01
J.P. Morgan Securities plc	6 815 946	5,64	6 815 946	4,75
<b>Total J.P. Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>6 834 217</b>	<b>5,66</b>	<b>6 834 217</b>	<b>4,76</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VERALLIA hors marché.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities LLC a franchi individuellement en hausse le même seuil.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 6 815 946 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 35 contrats « *equity swaps* » portant sur autant d'actions VERALLIA, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 août 2025 et le 3 mai 2030<sup>2</sup>.

2. Par courrier reçu le 26 mai 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 21 mai 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 193 872 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,95% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
J.P. Morgan Securities LLC	18 271	0,02	18 271	0,01
J.P. Morgan Securities plc	7 175 601	5,94	7 175 601	5,00
<b>Total J.P. Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>7 193 872</b>	<b>5,95</b>	<b>7 193 872</b>	<b>5,01</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VERALLIA sur le marché.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities LLC a franchi individuellement en hausse le même seuil.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions et 143 528 424 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 233-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 715 865 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 31 contrats « *equity swaps* » portant sur autant d'actions VERALLIA, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 août 2025 et le 3 mai 2030<sup>2</sup>.

---